

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 61 (1976)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

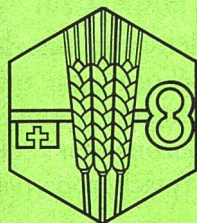
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



1

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
61^e année
Lausanne
Janvier 1976

J.A. 1000 Lausanne 1

Bonne et heureuse Année

Au seuil de la nouvelle année, nous présentons à nos collaborateurs, aux correspondants et fidèles lecteurs du « Messenger » ainsi qu'aux amis de notre mouvement

les vœux les meilleurs pour 1976.

Nous leur souhaitons de tout cœur santé et bonheur, satisfaction aussi dans leur travail, joie au sein de leurs propres familles et de ces magnifiques familles élargies que sont nos Caisses Raiffeisen locales, les Fédérations cantonales et régionales et finalement l'Union suisse.

Nous formons le vœu qu'ils abordent tous cette nouvelle tranche d'existence armés d'une bonne dose de saine philosophie et de courage. Car, nous en aurons besoin, nous le pressentons.

L'évolution de la situation économique et politique, au cours des derniers mois, a tempéré nos espoirs dans la pérennité d'une conjoncture à laquelle nous devons une fière chandelle : une nette amélioration de notre niveau matériel de vie, cette indispensable plate-forme de l'épanouissement de notre personnalité, de notre vie spirituelle. Et si la récession — que personne ne veut ou n'ose qualifier de crise — nous

oblige à faire un sérieux examen de conscience, soyons néanmoins reconnaissants d'avoir connu durant 10 ou 15 ans une enviable période de prospérité.

A l'occasion de ce premier article de l'an nouveau, nous tenons

d'abord à nous acquitter de l'immense dette de reconnaissance contractée durant l'exercice écoulé. En dépit des charges et des servitudes constantes qu'impose la rédaction de ce journal, le bilan final que nous avons sous les yeux

PAYSAGE HIVERNAL...

*Qu'y a-t-il
de plus expressif
pour suggérer
le calme
et la paix ?*



nous confirme que nous fûmes une fois de plus privilégié, gâté, choyé tout au long des 365 jours sous revue.

Nous adressons nos premiers remerciements aux conseils supérieurs et à la direction de l'Union suisse pour la confiance qu'ils nous témoignent, pour leur compréhension aussi, qui trouve son expression dans l'indépendance de pensée et d'action dont nous jouissons et dont nous avons — du moins l'espérons-nous — su nous montrer digne.

Notre reconnaissance la plus vive va ensuite à nos correspondants réguliers, dont les articles sont lus, suivis, commentés et appréciés à leur haute et juste valeur. Les profonds messages de M. le Pasteur E. Dubois et de M. l'abbé Christophe, les savantes « Chroniques économiques » du professeur Roger Schindelholz, les brèves mais percutantes leçons de français de notre linguiste, M. Léon Euvray, les consignes de notre prédécesseur M. Géo Froidevaux et les propos du pédagogue de M. Paul Pignat contribuent non seulement à maintenir mais à élargir constamment le cercle de nos lecteurs, nous en avons la conviction. Nous n'oublions pas non plus M. l'abbé de Raemy, toujours ponctuel et minutieux, qui nous permet de nous alléger sans remords du lourd fardeau de la traduction de textes juridiques toujours ardu.

A tous ces chers et éminents collaborateurs, nous disons très sincèrement : merci. Et nous espérons, à l'avenir encore, pouvoir compter sur eux.

Notre reconnaissance va, enfin, à Grafipress, l'imprimerie du « Messenger », à tous ses collaborateurs, particulièrement à l'un de ses deux chefs, M. Pierre Favre, avec lequel nous sommes en contact permanent. Bousculé par certains travaux urgents — nous n'en connaissons guère d'autres ! — et des déplacements inévita-

bles, nous avons parfois beaucoup de peine à tenir les délais fixés par... nous-même, ce qui fait que nous ne sommes pas toujours un partenaire de tout repos. M. Favre nous a, une fois de plus, mis au bénéfice de réelles améliorations dans la présentation du journal, aussi bien dans le domaine de l'illustration que dans celui de la composition.

Il ne suffit pas que les articles d'un journal soient rédigés, les onze numéros de l'année composés, encore faut-il que les lecteurs le reçoivent régulièrement. Les nombreuses mutations qui nous sont annoncées presque chaque jour imposent au service des abonnements un travail de bénédictin. Depuis une bonne dizaine d'années, il est assumé par Mme Marie-Claire Zünd-Marquis, une authentique et charmante Jurasienne. Nous remercions Mme Zünd de son excellent travail et de sa persévérance.

En dépit de la malice des temps, nous nous efforcerons de conserver à ce modeste journal son caractère d'organe de presse raiffeiseniste suisse et romand, lequel a pour mission de contribuer à la vulgarisation des idées

de notre fondateur, Frédéric-Guillaume Raiffeisen, de tenir dirigeants, gérantes et gérants au courant de ce qui se passe au sein de notre mouvement, de les familiariser avec toutes les questions, tous les problèmes intéressant de près ou de loin les adeptes d'une coopération efficace dans le domaine de l'épargne et du crédit.

Nous sommes bien conscient de l'étendue des améliorations qui pourront et devront être apportées. Nous procéderons par étapes, nous ne nous relâcherons pas dans nos efforts.

C'est — le cœur et l'esprit embrasés de joie, de reconnaissance — la promesse que nous faisons à l'aube de la nouvelle année, en implorant l'aide du Créateur d'abord, l'appui et la collaboration active ensuite de tous ceux — et ils sont si nombreux — qui sont toujours convaincus que les Caisses Raiffeisen suisses et leur organisation faîtière sont en mesure de rendre d'appréciés services à nos méritantes populations rurales et par elles aux nombreuses et vivantes communautés raiffeisenistes de ce pays.

P. Puippe, rédacteur

A la veille d'heureux anniversaires

Pour la première fois, une Caisse Raiffeisen suisse célébra en 1975 le 75^e anniversaire de sa fondation : celle de Bichelsee, dans la riante et verte arrière-Thurgovie, patrie de notre grand pionnier Raiffeisen suisse, Jean-Evangéliste Traber, de vénérée mémoire.

Cette année, 4 institutions auront le plaisir et l'honneur de marquer d'une pierre blanche le 75^e bouclement annuel. Il s'agit des Banques et Caisses Raiffeisen de

Benken SG
Waldkirch SG
Seewen SO
Rickenbach TG.

Ajoutons à ces quatre parmi les plus anciennes de nos coopératives d'épargne et de crédit 30 institutions jubilaires (50 ans d'activité) et 17 qui fêteront leurs noces d'argent (25 ans). Nous aurons donc en tout 51 Caisses et Banques Raiffeisen qui célébreront un heureux anniversaire.

Dans les groupes des 25 et 50 ans d'existence, la Suisse romande occupe une place fort honorable, puisqu'elle est représentée respectivement par 3 et 14 Caisses, dont voici la liste :

Jubilés 50 ans d'activité

Alle
Courrendlin
Fontenais

Mervelier
Porrentruy, toutes dans le Jura
Lentigny et
Marly, dans le canton de Fribourg
Avusy
Compesières (Genève)
Mase
Massongex
Saillon
Salins et
Vernamiège, en Valais

Noces d'argent (25 ans)

Forel FR
Brenles VD
Le Mont-sur-Lausanne VD.

La direction de l'Union suisse et la rédaction du « *Messenger Raiffeisen* » adressent aujourd'hui déjà leurs félicitations les plus sincères aux dirigeants et aux membres de ces Caisses qui tout au long des ans et, pour les plus anciennes, durant des périodes difficiles (crise, guerre etc.) assurèrent l'essor de leur institution locale d'épargne et de crédit.

Les dirigeants et les gérants sont bien dignes de la confiance qui leur

est témoignée. Non seulement ils se dépensèrent sans compter afin d'assurer le développement des sociétés dont ils ont la charge, en plus de cela, ils restèrent, contre vents et marées, fidèles aux principes fondamentaux éprouvés qui sont en quelque sorte la charte de nos coopératives d'épargne et de crédit. Cela est plus et mieux qu'une prestation : c'est une véritable performance.

Aussi, pourront-ils avec toute la sérénité qu'engendre le devoir fidèlement accompli songer à l'organisation d'une manifestation qui fera date non seulement dans l'histoire de la « Raiffeisen » locale, mais encore dans celle de toute la circonscription coopérative.

Nos vœux les plus fervents accompagnent les 51 Caisses « jubilaires » de 1976 sur le chemin d'un avenir qui leur permettra, nous en sommes convaincu, de rendre des services toujours plus appréciés à leurs membres et clients ainsi qu'à la communauté vaudoise tout entière.

-pp-

Coup d'œil sur la banque en Suisse

I

Un bon point au service d'études et de statistiques de la Banque nationale qui nous a réservé l'agréable surprise de faire paraître l'édition française de sa publication annuelle « Les banques suisses en 1974 » en même temps que l'édition originale allemande alors que, l'année dernière, il nous avait fallu attendre jusqu'au début du printemps pour pouvoir rédiger nos commentaires qu'on n'a pu trouver que dans le « *Messenger Raiffeisen* » de juin 1975.

Cette publication nous permet de continuer la tradition qui veut que nous réservions, chaque année, une place dans notre journal à l'analyse du secteur bancaire, l'un des plus importants de notre économie. Un tel ouvrage devenu classique nous fournit une mine de renseignements de premier ordre dont nous voulons profiter pour l'information de nos lecteurs. Un retour sur l'exercice 1974 permet de mieux juger la situation présente. Nous aurons tout spécialement l'occasion de revenir sur quelques aspects qui

concernent les Caisses Raiffeisen au regard de l'ensemble des banques.

L'an dernier, nous nous étions arrêté à la définition détaillée de chacun des groupes bancaires compris dans la statistique. Nous n'y reviendrons pas, sinon pour préciser que chaque établissement est classé dans l'une des catégories en raison de son activité économique et non de sa forme juridique. Mais il est évident que ce mode de répartition n'évite pas un certain schématisme, car chaque établissement effectue, en général, les types les plus divers d'opérations bancaires. Il est donc malaisé de classer une banque dans une catégorie déterminée. Le degré relativement faible de spécialisation a pour conséquence que les établissements d'une catégorie ne se distinguent pas nettement de ceux des autres. Bien que les grandes banques, par exemple, soient des banques universelles par excellence, presque toutes les banques cantonales ainsi que les banques régionales d'une certaine importance effectuent également toutes les opérations principales.

En revanche, nous nous intéresserons à l'évolution du nombre des banques durant les trente dernières années, c'est-à-dire durant la période sous revue de 1945 à 1974. Comme on se l'imagine aisément, le nombre des banques cantonales n'a pas varié ; on en compte 28, ou les 25 banques cantonales proprement dites, auxquelles s'ajoutent le Crédit foncier vaudois, la Caisse hypothécaire de Berne et la Caisse hypothécaire du canton de Genève. Les cinq grandes banques forment aussi toujours le même groupe qu'il y a trente ans. Par contre, le nombre des banques régionales et caisses d'épargne a diminué de 278 unités à 234. Ce phénomène s'explique par le mouvement de concentration bancaire qui s'est manifesté durant cette période. Les « autres banques » se sont plutôt multipliées, leur nombre passant de 159 en 1945 à 192 à fin 1974.

Pour ce qui concerne les Caisses Raiffeisen de l'Union suisse de Saint-Gall, leur nombre en constante progression a passé de 805 en 1945 à 1164 en 1974. On a enregistré ainsi 259 fondations durant ces trente dernières années, soit en moyenne plus de 8 fondations par an. Ce développement en nombre, comme aussi en importance, des Caisses Raiffeisen suisses prouve que, malgré le réseau déjà serré des différents instituts bancaires existant dans le pays, la création de ces organismes locaux d'épargne et de crédit répond aujourd'hui encore, comme autrefois, à une absolue nécessité. Ces institutions coopératives, qui exercent leur activité exclusivement au profit de la collectivité, comme c'est le cas pour les Caisses de l'Union Raiffeisen suisse, ont su gagner la confiance des classes rurales qui ont pris conscience de leur autonomie issue d'une solidarité agissante. A ces 1164 Caisses Raiffeisen, la statistique bancaire ajoute les 14 Caisses de crédit mutuel qui forment la Fédération vaudoise des Caisses de crédit mutuel.

On notera avec intérêt l'importance du réseau bancaire suisse qui compte pas moins de 4663 points bancaires ou comptoirs. Ce nombre est en augmentation de 52 unités pour l'année 1974 et de 250 pour les cinq dernières années : c'est dire que les banques, dans leur ensemble, s'approchent toujours plus de leur clientèle pour lui assurer un maximum de prestations.

On compte ainsi 1672 sièges de banques dans lesquels sont comprises les 1178 Caisses de crédit mutuel, 644 succursales et filiales, 997 agences, 98 caisses de dépôts et 1252 bureaux de recettes. Il n'est donc pas présomptueux d'affirmer que notre pays est

copieusement servi par un système bancaire le plus dense du monde.

Bilans des banques suisses en 1974

Pour la bonne compréhension de l'évolution des bilans, il faut préciser qu'à partir de 1974, obligation est

faite aux banques de n'y plus inclure les *opérations fiduciaires* qui leur occasionnaient un gonflement artificiel. Aux termes de l'ordonnance d'exécution du 17 mai 1972 de la loi sur les banques, il faut entendre par opérations fiduciaires « les placements et les crédits que la banque effectue ou accorde en son propre nom, mais pour le compte et aux risques exclusifs du client, sur la base d'un ordre écrit. Le mandant supporte le risque de change, le risque de transfert et le risque d'insolvabilité du débiteur... » Il s'agit là d'opérations dans lesquelles la banque sert uniquement d'*intermédiaire* et n'exerce aucune surveillance. Comme de telles opérations n'entrent pas dans le champ d'activité des Caisses Raiffeisen, l'épuration — dans ce sens — de la statistique rend plus exacte la comparaison de leurs bilans avec ceux de l'ensemble des banques, cela surtout si l'on sait que ces opérations fiduciaires ont atteint le chiffre de 41,2 milliards de francs pour l'année 1974, montant comptabilisé à part.

Le bilan global des banques suisses comprises dans la vaste étude de la Banque nationale — mais qui ne comprend pas les banques étrangères — a atteint, à fin 1974, le montant de 270 milliards 987 millions de francs, en augmentation de 10,9 milliards, soit de 4,2 % sur l'année précédente. Cette faible progression ne reflète toutefois pas l'évolution réelle, du fait que les 41,2 milliards de francs d'opérations fiduciaires ne figurent plus dans ce bilan d'ensemble.

Voici d'ailleurs l'ossature de notre échafaudage bancaire faisant ressortir, par groupe, le nombre des établissements et la somme globale des bilans en millions de francs :

28 banques cantonales	67 106,3
5 grandes banques	125 811,1
234 banques régionales et caisses d'épargne	34 800,0
1178 Caisses de crédit mutuel	7 810,0
192 autres banques	35 459,6
1637 instituts bancaires	270 987,0

Dans notre étude, nous laissons de côté les 62 sociétés financières avec leurs 7,5 milliards de francs de bilan, également les 15 succursales de banques étrangères avec 5,7 milliards et



La rotative des « Izvestia » vient de Würzburg

Würzburg (DaD) — Dans un atelier de construction mécanique de Würzburg (République fédérale d'Allemagne), deux nouvelles rotatives se sont côtoyées passagèrement : la première était destinée aux « Izvestia », l'organe du présidium du Soviet suprême, la seconde à l'un des journaux allemands les plus conservateurs édité en Bavière. La commande de la publication soviétique, qui représente une somme de 8 millions de marks, signifie pour le fabricant une extension de son marché dans les pays du Comecon. D'autant plus que la rotative des « Izvestia » comporte une petite sensation technique : comme les journaux soviétiques sont très minces, on a monté un empaqueteur spécial pour 25 ou 50 journaux. L'entreprise de Würzburg a acquis la licence de ce brevet soviétique. Sur la photo, la délégation soviétique vient prendre officiellement livraison de la nouvelle rotative.

(« Flash sur l'Allemagne »)

...mais la « Pravda » s'imprime sur une rotative suisse fabriquée par Winkler-Fallert, à Berne.

(Réd.)

encore les 32 banquiers privés avec 2,4 milliards de bilan, bien que ces établissements soient aussi soumis à la loi fédérale sur les banques. Nous nous en tenons aux banques proprement dites.

Depuis plus de 10 ans (1962), les 5 grandes banques ont pris la tête des groupes, place que détenaient jusque là les banques cantonales. En 1974, ces 5 grands établissements se sont réservé la part du lion, c'est-à-dire 46,4 % du total des bilans. Les banques cantonales les suivent en englobant 24,7 %. Les 5 grandes banques et les 28 banques cantonales à elles seules dominent ainsi largement le secteur bancaire en présentant un total des bilans de 192,9 milliards de francs, soit presque les trois quarts du bilan global des banques suisses. Elles ne représentent pourtant que 2 % de l'effectif des instituts bancaires.

La répartition des banques selon l'importance du chiffre du bilan fait ressortir un groupe de tête de 38 instituts ayant chacun plus d'un milliard de bilan, deux grandes banques ayant même chacune plus de 40 milliards, une autre 32 milliards, et la Banque cantonale de Zurich 12 milliards. On peut se faire ainsi une idée de l'influence prépondérante de la grande banque en général dans l'économie du pays. Mais on n'en sous-estimera pas moins, pour tout autant, le goût prononcé de nos classes moyennes à traiter leurs affaires avec les moyennes et petites banques bien à leur portée : 1571 instituts financiers dont le bilan, pour chacun, est en dessous du demi-milliard de francs, les 1164 Caisses Raiffeisen de notre Union suisse de Saint-Gall ayant un bilan moyen de 6,65 millions de francs. Trois Caisses Raiffeisen ont présenté, en 1974, un bilan supérieur à 50 millions de francs.

Selon la *forme juridique*, 1267 institutions bancaires sont des sociétés coopératives avec 27,2 milliards de bilan ou 10,1 % — c'est dans ce groupe que se classent nos 1164 Caisses Raiffeisen — et 305 sont des sociétés anonymes avec 183,4 milliards de bilan ou 67,7 %. On compte encore 34 institutions communales avec 1,7 milliard ou 0,6 %, 24 institutions d'Etat avec 55,9 milliards ou 20,6 % et 7 « autres instituts » avec 2,7 milliards ou 1 % du bilan global.

L'épargne bancaire

Le passif des banques se compose des fonds propres, des fonds de tiers et des autres engagements. L'intérêt du lecteur se porte en tout premier lieu sur le secteur principal, les fonds de tiers ou fonds étrangers, secteur que nous allons analyser tout spécialement.

Le chiffre de 270,9 milliards de francs du total du passif comprend 242,0 milliards de *fonds de tiers*, dont 58,5 milliards ou 24,2 % d'engagements envers des établissements de crédit, 167 milliards ou 69,0 % de fonds du public et 16,5 milliards ou 6,8 % de fonds recueillis par emprunt. Parmi les fonds du public, l'épargne s'y inscrit pour 56,8 milliards, les carnets de dépôts pour 15,1 milliards, les obligations et bons de caisse pour 27,1 milliards, les emprunts obligataires pour 7,8 milliards et les emprunts par lettres de gage pour 7,1 milliards, le reste étant constitué par les créanciers à vue et à terme.

Les *dépôts d'épargne* constituent le poste le plus important des dépôts du public. Le chiffre de 56,8 milliards de fin 1974 fait ressortir une augmentation de 2,9 milliards sur l'année précédente, alors qu'en 1973 cet accroissement avait été de 5,3 milliards et même de 7,4 milliards en 1972. Le ralentissement progressif marque les signes avant-coureurs de la récession de 1975.

Prépondérant est aussi le rôle de l'épargne dans les Caisses Raiffeisen, ce qui correspond bien à leur mission de collecteur des économies des classes moyennes rurales. A fin 1974, elles possédaient un montant de dépôts d'épargne de 4544,8 millions de francs, en augmentation de 335,1 millions sur l'année précédente. Les Caisses Raiffeisen ont aussi enregistré un léger fléchissement dans la progression. L'excédent net des dépôts (donc sans les intérêts capitalisés) n'a atteint que 192 millions en 1974, alors qu'il avait été de 414 millions en 1973, et de 330 millions en 1972.

Les 56,8 milliards de dépôts d'épargne des banques se répartissent entre 10 495 826 *livrets d'épargne*, nombre en augmentation de 286 802 unités en 1974. En Suisse, il y a donc environ 1½ livret par habitant.

Le propre du livret d'épargne est de collecter des capitaux de montants

modestes, fruit de l'économie populaire. Effectivement, 7 586 493 de ces livrets ou 73 % contiennent chacun un avoir n'excédant pas 5000 francs et ensemble 9,2 milliards de francs, tandis que 1 271 125 livrets ou 12 % possèdent chacun un avoir entre 5000 et 10 000 francs et ensemble 9 milliards de francs. Les autres 1 638 208 livrets ou 15 % affichent chacun un avoir supérieur à 10 000 francs et ensemble 38,6 milliards. L'*avoir moyen* par livret était de 5419 francs à fin 1974, de 5284 francs à fin 1973 et de 4940 francs à fin 1972.

Dans nos Caisses Raiffeisen, les 4544,8 millions de dépôts d'épargne de fin 1974 se répartissaient entre 874 022 livrets. L'avoir moyen par compte est passé, durant l'année sous revue, de 4937 à 5199 francs. La ventilation de ce capital, selon les dispositions légales relatives au privilège de collocation, présente l'image suivante : 643 686 livrets ou 74 % avec un avoir de 1 à 5000 francs contenant ensemble 765,4 millions ou 16,9 %, 99 348 livrets ou 11 % avec un avoir de 5000 à 10 000 francs possédant ensemble 705,0 millions ou 15,5 % et les autres 130 988 livrets ou 15 % d'un avoir supérieur à 10 000 francs affichant un montant de 3074,4 millions ou 67,6 %.

Le *taux moyen* de l'intérêt bonifié aux dépôts d'épargne par les banques suisses en 1974 s'est élevé à 5,11 % de 4,22 % qu'il était une année auparavant et 3,04 % 10 ans auparavant. Il était même de 2,38 % vers les années 1954-1955, taux moyen le plus bas connu durant ces 30 dernières années.

L'épargne populaire se place également en comptes de dépôts et plus volontiers encore en obligations et bons de caisse, ce dernier genre de titres spécifiquement suisse. Les 1 828 752 *carnets de dépôts* de l'ensemble des banques suisses ont atteint un montant de 15,1 milliards de francs en 1974, ce qui fait un dépôt moyen de 8231 francs par carnet. Ce secteur a présenté une augmentation de 411 millions de francs par rapport à l'année précédente. Le taux d'intérêt de ces dépôts a varié entre 3 et 6 %, selon les conditions de placement.

Quant aux *obligations*, elles ont atteint, à fin 1974, le montant global de 27,1 milliards bénéficiant d'un taux

d'intérêt variant entre 4 et 7 % et même plus, mais d'un taux moyen de 5,65 %.

Au total, ce que l'on considère comme *épargne suisse*, c'est-à-dire les livrets d'épargne, les carnets de dépôts et les obligations, s'est chiffrée à 99,0 milliards de francs, montant en augmentation de 3,7 milliards (5,3 milliards en 1973).

Ainsi qu'on s'en doute, ce capital d'épargne ne se répartit pas de manière égale dans le pays. Les sept cantons de Zurich, Berne, Saint-Gall, Argovie, Vaud, Bâle-Ville et Genève s'en gardent la grosse part de 67,7 milliards de francs ou 68,3 %.

La part de la *Suisse romande* dans ce chapitre de l'épargne a été de 6248 millions de francs pour le canton de Vaud (en augmentation de 229 millions en 1974), de 5451 millions pour Genève (+ 297 millions), de 2758 millions pour le Valais (+ 146 millions), de 2162 millions pour Fribourg (+ 102 millions) et de 1844 millions pour Neuchâtel (+ 79 millions). Il manque naturellement la part du Jura, partie intégrante de la Suisse romande, englobée qu'elle est encore dans le total du canton de Berne.

Il est bien difficile d'interpréter une statistique. Néanmoins, les chiffres rapportés autorisent la conclusion que la population suisse, dans sa généralité, reste économe et conserve, plus qu'on le dit, le sens de l'épargne, cela en dépit des sollicitations innombrables dont les porte-monnaie sont l'objet. C'est là l'indice d'un peuple sain, bien à son affaire, courageux et confiant en l'avenir. Il convient cependant que les pouvoirs publics mettent tout en œuvre pour l'encourager encore davantage dans cette voie.

Nos Caisses Raiffeisen, quant à elles, s'emploient activement à promouvoir l'esprit d'économie parmi les populations laborieuses des campagnes, leur mission primordiale étant de collecter l'épargne populaire pour la mettre au service de la collectivité villageoise. Nous y reviendrons dans la suite de cette étude en touchant le secteur du crédit bancaire.

Fx

Opinions et commentaires

Assurance-chômage 1975 et 1978

La réforme de l'assurance-chômage est au premier plan de l'actualité politique et sociale. Il convient à ce sujet de distinguer deux sortes d'opérations :

- Les mesures prises en 1975 par la Confédération et par certains cantons pour améliorer dans l'immédiat le régime actuel de l'assurance-chômage. La Confédération a introduit diverses modifications entrées en vigueur le 1er juillet, qui étendent le cercle des assurés possibles. Ce dispositif est complété par des décisions cantonales; par exemple, le canton de Vaud vient d'imposer à tous les salariés l'obligation de s'assurer.
- Le projet, à plus long terme, d'une réforme plus profonde. Le Conseil fédéral vient d'adresser aux Chambres un message relatif à la « nouvelle conception de l'assurance-chômage ». Il propose l'introduction dans la Constitution fédérale d'un nouvel article 34 novies qui pourrait être soumis au peuple et aux cantons en 1976; suivrait une nouvelle loi fédérale qui entrerait en vigueur en 1978 au plus tôt.

Les dispositions fédérales ou cantonales qui entrent en vigueur maintenant ont une portée pratique plus que de principe.

Il en va tout autrement de la « nouvelle conception », dont la nature véritable n'est pas révélée par le projet d'article constitutionnel mais par les conclusions d'une commission d'experts, dont l'Office fédéral du travail se fait l'avocat enthousiaste (est-ce bien le rôle d'un office administratif subordonné à l'autorité politique ? Le Conseil fédéral ne s'en offusque pas.)

L'administration et les experts veulent que tous les salariés soient obligatoirement assurés et versent à une institution centrale des cotisations proportionnelles au salaire. On réaliserait ainsi la compensation générale des charges : ne serait-il pas injuste que le personnel de l'hôtellerie paie des cotisations moins élevées que les ouvriers horlogers ? Personne n'échap-

pant à l'obligation de payer, la charge du plus grand nombre serait psychologiquement allégée. On dispenserait du même coup les organisations professionnelles et interprofessionnelles de tout souci d'organisation et de tout souci d'argent : quand l'Etat fait tout, les hommes sont libres !

L'office fédéral nie vouloir tout faire. La distribution des allocations de chômage, ainsi que des indemnités de « recyclage » seraient le fait des caisses actuelles de chômage qui pourraient se faire reconnaître comme offices de paiement. Imagine-t-on la situation du syndicat, actuellement responsable d'une caisse de chômage, libéré demain du souci d'obtenir des affiliations, déchargé de l'encaissement, et uniquement occupé à servir d'intermédiaire entre l'assuré et le caissier central pour le paiement des prestations d'assurance ?

Pour justifier cette « nouvelle conception », d'aucuns prétendent que les cantons n'ont pas su assumer leurs responsabilités et que leur carence explique la centralisation proposée. Il nous paraît que les précautions à prendre contre les risques d'accidents économiques sont bien plutôt du ressort des organisations professionnelles. Sans doute était-il difficile, quand personne ne chômait, de convaincre les salariés à payer une cotisation. Mais depuis quelques mois, les circonstances ont montré la nécessité de l'assurance. Surtout, il s'est produit un événement capital : l'organisation centrale des employeurs, qui a longtemps combattu les caisses syndicales, recommande maintenant aux organisations professionnelles de rendre l'assurance obligatoire, et aux employeurs de payer la moitié des primes, sans faire de différence entre les caisses d'assurance.

Ces circonstances permettent d'accroître considérablement les ressources des caisses de chômage, et d'affermir la position morale des syndicats. Malheureusement, les conseillers nationaux qui dirigent l'Union syndicale sont tellement socialistes qu'ils préfèrent toujours les solutions étatistes.

Groupements Patronaux Vaudois

Proverbe russe

Une bécasse en aperçoit une autre de loin.

Aide Raiffeisen au développement

Mise au concours du poste de Chef de projet

Le Chef de projet actuel désirant être relevé de ses fonctions

NOUS CHERCHONS

un successeur capable et zélé.

Nous demandons:

- Bonne culture générale, études universitaires désirées
- Langue maternelle: le français
- Sens de l'organisation
- Connaissance de la comptabilité
- Entrée en fonction au Rwanda: le 1er septembre 1976 après un stage d'instruction et de formation de deux ou trois mois au siège de l'Union suisse soussignée, à Saint-Gall.

Nous offrons:

- Une activité attachante et variée
- Une certaine indépendance
- L'appui le plus large de notre organisation nationale
- Un salaire intéressant et des conditions de travail en fonction de la formation et des capacités, congés annuels, etc.

Nous donnerons avec plaisir de plus amples renseignements aux personnes ayant l'intention de poser leur candidature à ce poste.

Direction de l'Office de révision de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Vadianstrasse 17
9001 Saint-Gall (Tél. 071 / 20 91 11)

La récession incite les Suisses à épargner davantage pour leur sécurité

De plus en plus, l'épargne passe avant la nouvelle voiture

Si les Suisses épargnent davantage pour pouvoir parer à toute éventualité, l'épargne destinée à de grosses acquisitions recule. Globalement, il semble que l'épargne privée volontaire ait tendance à diminuer sous l'empire de la récession. C'est ce que l'on peut conclure d'un sondage d'opinion que le Crédit Suisse a fait faire en été 1975.

Avant fin 1974, 41 % des personnes interrogées épargnaient pour leur sécurité ou pour leurs vieux jours. Ce chiffre passait à 50 % au début de l'été 1975. Cette évolution reflète l'insécurité créée par la récession.

On trouve la contrepartie de ce mouvement dans un recul des économies faites à des fins précises: alors qu'elles recueillaient encore 50 % des réponses avant fin 1974, ce chiffre tombait à 40 % seulement au début de l'été 1975. L'épargne en vue de

l'achat d'une voiture a baissé de moitié, passant de 6 % à 3 %. De la même façon, l'épargne destinée à l'achat d'une maison ou d'un appartement, au lancement d'une affaire et, de manière plus surprenante, à la formation, a sensiblement diminué depuis la récession. En revanche, la proportion des réponses portées sous la rubrique « vacances » n'a pour ainsi dire pas varié depuis fin 1974. Malgré le tassement conjoncturel, les Suisses paraissent dans l'ensemble conserver le même standard de vie, tout en différenciant l'achat de biens durables relativement coûteux, comme maison ou voiture.

L'enquête menée par le Crédit Suisse n'a pas confirmé l'opinion assez généralement répandue, selon laquelle la récession et l'insécurité économique qui en résulte inciteraient la population à épargner davantage. Il semble, au contraire, que l'épargne privée ait un peu diminué. 23 % des personnes interrogées épargnent moins aujour-

d'hui qu'avant le début de la récession, alors que la proportion de ceux qui épargnent davantage n'est que de 15 %. Ceci est sans doute dû, en premier lieu, à la baisse des revenus consécutive à la réduction des horaires de travail, à la quasi-disparition des heures supplémentaires et au chômage. La baisse est particulièrement marquée en Suisse romande, où seulement 7 % des personnes interrogées indiquent un taux d'épargne élevé. Ceci est peut-être lié aux problèmes structurels que connaissent quelques-unes des branches qui se trouvent concentrées dans cette partie du pays, telles que l'horlogerie. Ainsi, l'enquête portant sur l'ampleur de l'épargne individuelle indique elle aussi que l'épargne privée est en recul.

Il semble au premier abord y avoir contradiction entre les résultats de l'enquête et la croissance rapide de l'épargne bancaire, laquelle a triplé au cours des douze derniers mois. A vrai dire, les deux choses ne sont pas forcément contradictoires. Les résultats du sondage indiqués au début de cet article montrent en effet que les

courants de l'épargne privée s'orientent davantage vers des placements sûrs et faciles à réaliser, comme les avoirs en banque. Par ailleurs, l'augmentation de l'épargne bancaire reflète la plus grande liquidité de l'économie — phénomène que l'on constate toujours en période de récession — en raison notamment de la diminution des stocks et de la réduction des investissements.

Motifs de l'épargne

	en % des personnes interrogées	
	avant fin 1974	aujourd'hui
Parer à toute éventualité	29	37
Vieux jours	12	13
Vacances	12	13
Achat maison ou appartement	11	9
Automobile	6	3
Formation	6	5
Equiper le ménage	6	3
Monter une affaire	3	2
Par habitude	6	5
Autres motifs	6	5
Sans opinion	3	5

Personnel de l'Union suisse

Le 27 novembre dernier, le conseil d'administration a procédé aux nominations suivantes :

Fondé de pouvoir

Office de révision :

M. Mario Campana

Mandataires commerciaux

Office de révision :

Mlle Monique Roth

MM. Markus Bannwart

Werner Casanova

Hansruedi Kuhn

Daniele Maspoli.

Banque centrale :

M. Gallus Mayer.

La rédaction du « Messager » s'associe aux félicitations qui ont été adressées aux nouveaux promus par la direction de l'Union suisse et leur souhaite un avenir riche en satisfactions.

- pp -

Le coin du français

Le subjonctif (3)

Dans les propositions subordonnées commençant par *que* (propositions complétives), on emploie le subjonctif après les verbes qui expriment :

1. une *volonté* ou une idée analogue (ordre, défense, nécessité, préférence, désir, permission),
2. un *sentiment*,
3. un *doute* ou une *incertitude*.

A) *Subjonctif de volonté*. L'emploi de ce subjonctif n'offre pas de difficultés après les verbes très communs qui expriment la volonté ou la nécessité. Chacun sait qu'on dit : « je veux, je souhaite, j'ordonne, je désire, il est nécessaire, il faut... qu'on m'obéisse ».

Plusieurs verbes qui d'habitude demandent l'indicatif peuvent, dans certains cas, exprimer une idée de volonté. Ils exigent alors le subjonctif. Je dirai donc : « il m'écrit qu'il *est* malade, il me dit qu'il *a passé* de bonnes vacances, il me téléphone qu'il *est* content, j'entends qu'on *fait* du bruit etc. ». Mais ces mêmes verbes demandent le subjonctif quand ils expriment une volonté : « il a écrit à son fils qu'il *aille* voir sa tante, notre maître a dit que nous *fassions* cette traduction, il me téléphone que nous *prenions* nos bicyclettes, j'entends qu'on *fasse* attention etc. ».

Certains verbes peuvent présenter quelques difficultés. C'est ainsi que les verbes *décider*, *arrêter*, *décréter*, *stipuler* ne demandent pas le subjonctif. Notons les exemples suivants : « le tribunal a décidé que la donation *était*

nulle, la Commune arrêta que les églises existant à Paris *seraient fermées* sur-le-champ, le gouvernement a décrété que les banques *seront nationalisées*, nous stipulons qu'on ne nous *demandera* point les mille écus de notre vivant (Grevisse).

Il est évident que le subjonctif s'emploie aussi après les expressions impersonnelles qui expriment une volonté ou une certaine idée de nécessité : « il est temps qu'on *aille* au lit, il convient qu'on *fasse* attention, il vaut mieux qu'on lui *dise* la vérité etc. ».

B) *Subjonctif de sentiment*. Les verbes qui expriment un sentiment demandent le subjonctif : « je regrette, je m'étonne, je me réjouis, je suis heureux etc... qu'il *ait fait* cela ». Après *de ce que* suivant un verbe de sentiment, on met généralement l'indicatif : « l'âne se plaignait de ce qu'on le *faisait* se lever avant l'aurore, on se réjouit de ce qu'on *pourra* faire bonne chère (Grevisse) ». Mais on rencontre également le subjonctif après *de ce que* : « il s'émerveillait de ce que les petits enfants *pussent* rire et pleurer, irrité de ce que je *sois* tourmenté etc. (Grevisse) ».

A noter que le verbe *sentir* n'est pas un verbe de sentiment, mais un verbe de perception comme *voir*, *entendre* etc., et qu'il demande donc l'indicatif : « je sens que le temps *va* changer, je sens que les jambes me *font* mal ».

Ov

Mises en garde de l'Association suisse des banquiers

Extrait de communiqués

des 26 novembre et 1^{er} décembre 1975

1. Alerte EUROCHEQUE

La Centrale d'alerte Eurocheque pour la France demande à tous les guichets de paiement Eurocheque de n'effectuer aucun paiement dans le cadre du Système Eurocheque sur pré-

sentation de documents portant les désignations suivantes :

Etablissement de crédit tiré

Banque Populaire des Alpes Méridionales à Nice, succursale Côte d'Azur Aéroport

Cartes-chèque

Intercartes

1. N° 56 21 210, échéance 12/76 au nom de M. Marcel Ruissi
2. N° 56 21 211, échéance 12/76 au nom de M^{me} Laura Bernardini

Compte N° 21 019 08519 8

Titulaires des cartes

M. Marcel Ruissi ou M^{me} Laura Bernardini, 11, avenue Aimé-Matisse, 06000 Nice, France

Chèques N° 92741 - 92760
18501 - 18550
77351 - 77400
99121 - 99140
37451 - 37500

Si les chèques et les cartes-chèque dont il est question ci-dessus vous étaient présentés, nous vous prions de retirer les cartes et les chèques de même que les papiers d'identité éventuels et d'aviser la police. Nous vous prions d'informer également notre secrétariat.

2. Vol de livrets d'épargne

N° 68'327-00 de la Thurgauische Kantonalbank, Weinfelden

au nom de M. Otto Zimmerli-Rüsi, Belzstadel, solde Fr. 19'038.65

N° 68'328-09 de la Thurgauische Kantonalbank, Weinfelden

au nom de M^{me} Marie Zimmerli-Rüsi, Belzstadel, solde Fr. 1806.35

N° 62'717 du Crédit Suisse, Weinfelden

au nom de M. Otto Zimmerli-Rüsi, Belzstadel, solde Fr. 15'712.70

N° 2'467 de la Darlehenskasse Langgrickenbach

au nom de M. Otto Zimmerli-Rüsi, Belzstadel, solde Fr. 10'234.50

Au cas où un de ces carnets d'épargne vous était présenté, nous vous prions de n'effectuer aucun paiement, de relever l'identité du porteur et d'aviser notre secrétariat.

3. Mise en garde contre de fausses raisons sociales de banque

Le Crédit Lyonnais nous prie de diffuser la communication suivante :

« Nous tenons à vous informer que de faux documents portant notre raison sociale ont été mis en circulation. Il s'agit de traites et de lettres docu-

mentaires circulant aux Etats-Unis qui seraient émises par un prétendu

CRÉDIT LYONNAIS (Merchant Bankers)
28/30 Park Row
Leeds (England)

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il n'existe aucune agence du CRÉDIT LYONNAIS dans cette ville. A ce propos, nous vous rappelons nos précédentes mises en garde contre de faux documents émis par des prétendus CRÉDIT LYONNAIS - LAGOS, Nigéria, Hull, Angleterre et Ibadan, Nigéria. »

Si des documents portant les raisons sociales susmentionnées vous étaient présentés, nous vous prions d'en informer immédiatement le Crédit Lyonnais, Direction Centrale des Affaires Internationales et de la Coopération, Paris. Il y a lieu de n'effectuer aucun paiement sur la base de ces documents.

Association suisse des banquiers

Ndlr. — Si ces mises en garde paraissent avec un certain retard, quasiment inévitable pour un organe de presse mensuel, elles sont toutefois utiles encore. En effet, les as du fric-frac observent parfois un délai d'attente plus ou moins prolongé avant de tenter de monnayer (par exemple sous forme de prêt sur nantissement, etc.) le « fruit » de leurs cambriolages.

-pp-

LE MESSAGER RAIFFEISEN

Rédacteur responsable :

Paul Puippe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :

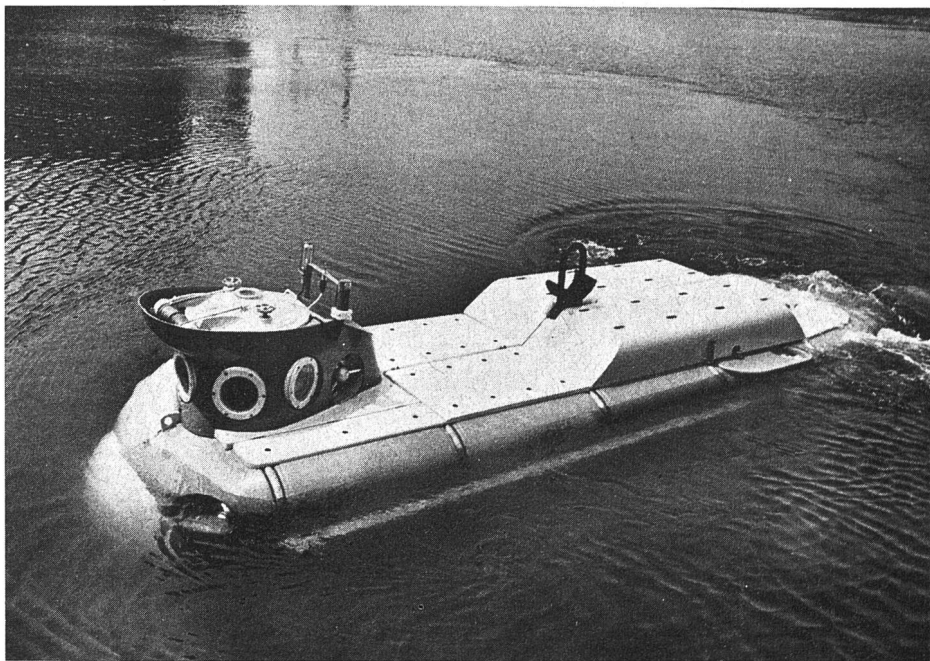
Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Impression :

Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Régie des annonces :

Annonces Suisses S.A., Saint-Gall et succursales



Un petit sous-marin de travail

Karlsruhe (DaD) — Un curieux engin a évolué dernièrement dans le port du Rhin de Karlsruhe (République fédérale d'Allemagne). De temps à autre, il disparaissait dans les flots, puis faisait à nouveau surface. Solution de l'énigme : Brucker/Forchheim expérimentait un nouveau petit sous-marin de travail. Une version légèrement plus petite du constructeur de bateaux Jörg Haas, la «Mermaid» a été vendue aux Etats-Unis. «Mermaid II», 7,20 m de long, est également destinée à l'« Off Shore Industry ». C'est le premier sous-marin de son genre à posséder à l'arrière un sas de plongeurs, directement sous l'hélice. A l'intérieur, il y a de la place pour le pilote, l'opérateur et deux plongeurs. La force de propulsion est fournie par une batterie au plomb, qui confère au sous-marin une vitesse de six nœuds. Jörg Haas a déjà élaboré chez Brucker des « Autobus sous-marins » pour les excursions sous la mer : 14 passagers pouvaient y prendre place devant une fenêtre panoramique. La récession et surtout la réticence des touristes américains ont arrêté l'exécution de la commande. (Flash sur l'Allemagne)

Plus d'eau... la conduite est gelée

On croit parfois que les hivers ne sont plus assez rigoureux pour que les conduites d'eau gèlent. Peut-être en effet dans les villes et leurs banlieues, où les maisons sont chauffées au chauffage central. Mais dans certaines régions élevées du pays, il se peut qu'on ne chauffe pas toutes les pièces des maisons. Il arrive fréquemment en ces endroits que l'eau ne parvienne plus à la buanderie, au garage, à l'écurie, etc.

La conduite est gelée. Que faire ? Il existe de nombreuses méthodes: les unes ne servent à rien, d'autres apportent un remède pire que le mal. Les moyens convenables, par contre, sont peu nombreux.

Tenir un briquet allumé sous le tuyau gelé ? L'opérateur sera épuisé de fatigue avant d'avoir obtenu le moindre résultat. Chauffer le local où se trouve le tuyau gelé et tous ceux par où passe ce tuyau ? Beaucoup d'appareils de chauffage, beaucoup de temps n'y suffiront pas. Recourir à la lampe à souder ? Peut-être que l'eau se remettra à couler, mais peut-être aussi que la maison brûlera, car le tuyau devient très chaud non seulement là où la flamme de la lampe à souder le lèche : le métal transmet la chaleur de la conduite au tuyau derrière le mur, sous le plancher, partout

où il n'est plus possible de contrôler ce qui se passe et où la conduite entre peut-être en contact avec des matières combustibles. Le feu se met alors à couvrir et selon les circonstances, il finira par éclater au moment où l'on ne s'y attend plus, alors que l'eau coule de nouveau normalement depuis assez longtemps.

Il faut donc proscrire la lampe à souder ou toute autre flamme ouverte. Aussi singulier que cela paraîsse, le moyen le plus sûr sinon le plus rapide est d'entourer le tuyau malade de compresses chaudes, même s'il faut aller chercher de l'eau chaude chez les voisins. Si l'on n'obtient ainsi aucun résultat, il faut faire venir un électricien qui dégèlera la conduite avec un transformateur, en y faisant passer un courant électrique. Le tuyau joue alors le rôle d'une résistance ; il s'échauffe légèrement mais régulièrement sur toute la longueur comprise entre les deux électrodes ; la chaleur est suffisante pour que la glace fonde. Mais c'est là le travail d'un spécialiste ; un profane utilisant un transformateur de dégel est aussi dangereux que celui qui emploie, pour le même travail, une lampe à souder. A chacun son métier, et les pompiers n'auront pas à exercer le leur à vos dépens !

Cipi

Observons tout d'abord la jeunesse. Sait-elle encore saluer poliment ? Témoin, cette amère constatation d'un papa : « Lorsque j'allais à l'école, mes parents exigeaient que je salue toutes les personnes du village et aussi les étrangers de passage, c'était alors la règle générale, aujourd'hui, c'est l'exception. » Les jeunes manifestent-ils souvent ce respect dû aux parents, aux éducateurs, aux vieillards, à l'autorité en général ? Le sans-gêne, l'indélicatesse, l'effronterie, la grossièreté, ne sont-ils pas monnaie courante au fil des jours ? En classe, on chahute, on se moque du personnel enseignant. Sur la rue, dans les trains, on crie, on s'insulte, on se bagarre et on nargue qui-conque tenterait une timide remarque. On utilise un vocabulaire très épicé, on adopte attitudes et tenues équivoques. Dans les magasins, on fait montre d'une impolitesse sans pareille.

Quant au domaine public, c'est presque de la licence. On trace de savantes arabesques sur les voitures en station, on couvre de graffiti des murs fraîchement peints, on lacère les affiches, on marche sur les pelouses, on sculpte les bancs, on escalade les monuments publics, on jette à terre papiers, pelures, résidus de toutes sortes. Tout dernièrement, dans une classe secondaire dotée d'un matériel moderne flambant neuf, certains élèves avaient eu la lumineuse idée de graver sur leurs pupitres leurs initiales encadrées de motifs... singulièrement révélateurs. Un exemple parmi tant d'autres... Je ne parle pas des actes de vandalisme dont la fréquence inquiète à juste titre l'autorité et le public en général.

Récemment, j'interrogeais une maîtresse : « Donnez-vous régulièrement des leçons de politesse en classe ? » Elle me répondit : « Le programme prévoit bien une demi-heure par semaine, mais souvent j'oublie ou je n'ai pas le temps ». O les bienfaits des méthodes nouvelles ! Dans le fatras des idées neuves de la pédagogie nouvelle le principal, l'éducation, deviendrait-il secondaire ou très accessoire ? Quant aux classes des cycles A et B il est prévu hebdomadairement une demi-heure d'information générale. Bien vague tout cela ! Y parle-t-on du pétro-dollar ou du serpent monétaire ou encore des époustouflantes inventions modernes ? J'espère, toutefois, que les professeurs profiteront de ce

Les propos du pédagogue

La politesse

Montaigne, moraliste français, disait : « La politesse coûte peu et achète tout ». Locke, philosophe anglais, affirmait : « La politesse est la première et la plus engageante de toutes les vertus sociales ». Mais cette bonne politesse d'antan, celle du cœur d'abord, celle des manières, des règles dictées par les convenances, existe-t-elle encore de nos jours ? Bien souvent, hélas ! il est permis d'en douter à en juger par le comportement détestable de beaucoup. Ce qui faisait le charme des contacts, cette charité rayonnante aux multiples aspects se manifestant par le respect de soi-même, ensuite par celui d'autrui, cette amabilité, cette gentillesse ouvrant les

cœurs, cette bonté naturelle nous poussant vers nos semblables, nous incitant à leur faire du bien, à leur être agréable, serait-elle en voie de disparition ?

Sans vouloir peindre le diable sur la muraille, on doit tout de même constater une regrettable et sensible baisse dans ce domaine. Notre égoïsme naturel, notre égocentrisme, notre matérialisme, notre activisme débordant, souvent nous obnubilent et nous oublions alors les règles les plus élémentaires du savoir-vivre. Que d'entorses à la bienséance ! Que de manques d'égards ! Que d'occasions perdues de témoigner au premier venu qu'on le considère comme un frère !

modeste temps imparti pour développer chez leurs élèves le sens social, pour leur inculquer les règles de la courtoisie, de la bienséance, de l'urbanité, de la galanterie, de la gentillesse, de la serviabilité propres à susciter la sympathie et à faciliter les relations humaines.

Mais ne généralisons pas et n'accablons pas notre jeunesse. Les grandes personnes sont loin d'être toujours irréprochables. Que de manquements à ce savoir-vivre en famille, en société, dans les réunions publiques, dans les conversations, dans les relations de tous genres. Parle-t-on à voix basse à la sortie des établissements publics, des spectacles ? Bien souvent, on crie, on chante, on s'eng... ou on tient de longs conciliabules à haute voix sous les fenêtres, et tant pis pour les malades, les vieillards ou pour ceux qui se couchent comme des poules. Et les débordements à toute heure de la radio, de la télévision dans les maisons locatives ! Signalons aussi l'attitude révoltante de certains conducteurs ou le manque de fair-play de sportifs ou de supporters qui gesticulent, hèlent les joueurs, insultent l'arbitre, lancent sur le terrain toutes sortes de projectiles, en viennent aux mains entre clans rivaux !

Tout dernièrement, j'effectuais une croisière dans le Moyen-Orient, quinze jours durant, j'ai côtoyé des gens de toutes conditions, de toutes nationalités. A maintes reprises, j'ai pu observer le comportement effronté, l'égoïsme insolent, le manque total de la politesse la plus élémentaire de la part de races autrefois très conquérantes ou de classes dites supérieures... en argent du moins. Par contre, chez des personnes toutes simples, j'ai admiré leur tact, cette sorte d'intuition, de divination naturelle qui permet d'apprécier ce qui pourrait blesser dans l'attitude, les propos, les gestes, ce doigté de l'esprit et du cœur. La richesse, l'origine, la situation sociale ne sont pas nécessairement critères de bonne éducation, preuve une fois de plus en est donnée.

Dans un article intitulé « Michel Simon mis en terre », paru dans un quotidien genevois le 6 juin dernier, le correspondant termine par ces lignes : « Le comportement d'une partie de la foule n'hésitant pas à piétiner les tombes, à photographier sans pudeur ou même à fumer placidement à

l'exemple d'un monsieur sereinement appuyé contre une pierre tombale à un mètre du cercueil, a indigné bon nombre de présents et ne facilita pas le recueillement ». A vous de juger...

L'été dernier, j'avais invité une fille de dix ans à passer quelques jours au chalet. Sa conduite m'a proprement sidéré. Pendant les repas, elle demandait l'autorisation de parler, puis celle de quitter la table, d'aller jouer. A chaque réponse favorable, le merci jaillissait spontanément. Elle s'offrait pour rendre de petits services et témoignait d'un soin et d'un ordre particuliers pour toutes ses affaires personnelles. Le soir, elle exprimait sa gratitude d'une façon touchante et dans sa prière elle réservait une place de choix à ceux qui l'accueillaient. De retour chez elle, je recevais une longue lettre de remerciements accompagnée d'un ravissant dessin évoquant les scènes de son séjour.

Exemple de plus en plus rare me direz-vous ? Mais au fait, pourquoi ?

Est-ce vraiment une tâche surhumaine d'inculquer à l'enfant dès son jeune âge les principes du savoir-vivre ? Une fois encore, c'est dans le milieu familial que s'éduque l'enfant... et l'homme de demain. N'oublions pas qu'il imite et s'inspire de nos attitudes, de nos manières, de notre langage, de nos gestes, de tout notre comportement. En vivant avec lui et devant lui, nous contribuons à former les instances directrices de sa personnalité bien plus qu'en lui faisant des discours. Sans doute, plus tard, l'école doit parfaire cette formation de base, mais bien souvent sans grand résultat comme le disait une directrice d'école normale, si le milieu familial a été déficient.

Me permettez-vous une suggestion ? Pourquoi l'année 1976 ne serait-elle pas celle de la politesse ? Qu'en pensez-vous ? D'accord ? Alors, à chacun de nous de jouer et de donner à toute notre conduite une attitude hautement chrétienne.

Pi.

Bientôt des coupures de courant ?

La chance de la Suisse

(I)

Nous voici au cœur de l'hiver avec les longues veillées sous la lampe. C'est le moment de poser une question : est-ce qu'il y aura du courant tout l'hiver pour cette lampe ? On en a douté à l'automne dernier. Depuis, nous avons été rassurés, bien que la consommation ait augmenté et que la production n'ait pas suivi.

Pour bien comprendre le mécanisme de ces coupures — possibles — il faut d'abord faire le bilan des atouts dont nous disposons. En schématisant on compte :

— *la houille blanche* : elle forme les trois quarts de notre approvisionnement en énergie électrique. Le débit des cours d'eau à la fin de l'été et le niveau de remplissage des bassins d'accumulation (au-dessus des barrages) commandent tout. Mais on n'a pas toujours avec certitude les chiffres qui nous diraient si les coupures de courant sont certaines ou seulement probables. Prudentes, les compagnies ne les diffusent qu'au compte-gouttes et toujours après.

— *Les centrales thermiques* : celles qui fonctionnent au mazout comme celles qui marchent avec l'atome. Elles produisent le quart de notre énergie électrique. Avec elles la panne est toujours possible alors qu'elle est rarissime dans les centrales hydro-électriques.

— *Ce que nous demandons* : en général nous consommons plus d'électricité d'une année à l'autre. Le Conseil fédéral parle de 5 à 6 %. Mais en fait la demande est beaucoup moins forte depuis le début de la récession.

— *Les autres énergies*. Les deux hivers précédents, pas mal de particuliers sont passés du chauffage

Tabacs

	et cigares	le kg.
Tabac populaire		12.90
« Bureglück »		13.90
« Montagnard »		15.90
Von Arx - Tabacs		
5013 Niedergösgen	100 Brissagos	31.—
(Soleure)	200 Habana	29.30
Retour en cas de non-convenance.		
Tél. (064) 41 19 85		

au pétrole au chauffage électrique. Sans une très bonne isolation des maisons c'est un choix très coûteux en énergie. Comme le chauffage représente à peu près la moitié de notre demande d'énergie ce genre de substitution peut se révéler dangereux.

Les possibilités d'échanges

Là nous sommes un peu plus à l'aise parce que nous travaillons avec la houille blanche qui peut se stocker alors que nos voisins, eux, produisent de l'électricité 24 heures sur 24, à partir du pétrole surtout. On devrait pouvoir obtenir un peu plus de leur part, surtout des Français qui ont construit les centrales du Bugey et de Fessenheim bientôt opérationnelles. Un détail intéressant : la part de la Suisse dans ces deux centrales représente plus de deux milliards de kWh, l'équivalent de la production d'une centrale comme Beznau II à plein régime.

L'Union des centrales suisses d'électricité n'a pas l'air mécontente. Dans la luxueuse plaquette de son rapport de gestion 1974 elle note deux éléments qui lui semblent intéressants :

1. Elle va pouvoir mettre en service avec un an d'avance sur les prévisions, la centrale nucléaire de Gösgen.
2. La crise du pétrole a « montré de façon frappante l'importance pour notre pays d'une production autonome d'énergie ».

Et comme un bonheur n'arrive jamais seul, la fin de l'année 1975 fut marquée d'abord par l'annonce probable de coupures de courant.

L'atome n'a pas la cote

Quitte à laisser stigmatiser « certains milieux qui ont essayé à maintes reprises, à l'aide de divers slogans, d'empêcher la construction de nouvelles centrales nucléaires » le débat sur une probable pénurie débouche naturellement sur les moyens de pallier cette pénurie : l'électricité nucléaire. Mal aimé du public l'atome remonte un peu en estime depuis qu'on a mesuré son utilité. Malheureusement des incidents comme ceux qui ont frappé une quinzaine de centrales atomiques américaines, renforcent l'opposition publique qui s'est

exprimée l'an dernier sur le terrain de Kaiseraugst.

Bien sûr nous n'avons rien à voir avec les Américains puisque nous ne sommes pas arrivés à la forme de consommation sauvage qui caractérise les Etats-Unis. Sur le plan, tangible, de la consommation électrique nous n'avons pas tout à fait triplé notre demande en vingt ans. Tandis que les Etats-Unis la doubleraient tous les dix ans.

La maladie de faiblesse

Ils ont donc essayé « pour nous » bien avant nous, les inconvénients de la pénurie et les affres du délestage. Ils rencontrent même un phénomène absolument inconnu chez nous : un tel état de faiblesse dans l'alimentation du réseau que tout ce qui marche à l'électricité se met à tourner au ralenti.

400 centrales de « houille blanche »

Champions de la consommation, les Américains du Nord n'ont pu se résoudre à baisser leur demande d'électricité. Comme ils ont pratiquement bloqué le programme de construction des centrales nucléaires, leur problème s'aggrave de jour en jour. Mais ceci ne constitue qu'un début d'explication. Si la Suisse est mieux lotie que les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne sur le plan de la fourniture d'électricité c'est aussi parce que la nature l'a largement dotée de montagnes où l'on exploite la « houille blanche ». Partout où ce fut possible, et jusqu'à ces dernières années, ces montagnes ont été barrées et des turbines ont été placées au pied des barrages. Des unités de production dites « au fil de l'eau » ont également été implantées sur les fleuves. L'ensemble de ce réseau de production de l'électricité représente 400 centrales hydro-électriques de petite, moyenne et grande puissance qui fournissent les trois quarts de l'énergie électrique produite en Suisse.

Un surplus irréal

C'est un atout supplémentaire par rapport à nos principaux partenaires : l'Allemagne, l'Italie et la France, dont les réseaux électriques sont en relation directe avec le réseau suisse. Comme leur fabrication manque de souplesse (ils emploient surtout des centrales thermiques qui doivent tourner 24 heures sur 24) nous pouvons importer

leur courant dans les heures où ils produisent trop — la nuit — par rapport à leurs besoins. Aux heures de pointe les techniciens suisses peuvent ouvrir les robinets des lacs d'alimentation et produire massivement, exactement au moment où on le désire, l'électricité demandée par le pays d'abord, par ses partenaires ensuite.

— Nous exportons ainsi — précise Charles Inwyler de l'Union des centrales suisses — un surplus irréal, celui que nos turbines fournissent en trop lorsqu'elles tournent à plein régime.

L'intérêt d'une fabrication d'électricité à partir de l'eau est évident : l'eau peut se stocker dans les bassins de retenue. L'électricité, elle, doit être consommée à l'instant même. Mais cet intérêt serait sans utilité si la Suisse ne pouvait échanger ses trop-pleins d'électricité avec la France, l'Allemagne et l'Italie. Cette manœuvre un peu abstraite pour le grand public est possible parce que l'ensemble du réseau d'Europe occidentale depuis le Danemark jusqu'à la Yougoslavie se passe de l'électricité à la manière dont le réseau européen de chemins de fer se passe des wagons d'un pays à l'autre.

La leçon du rythme anglais

Commode, souple, la production d'électricité à partir de la « houille blanche » est quand même dépendante des conditions atmosphériques. Non pas la pluie, qui a peu d'influence, mais par exemple de la chaleur, comme celle de l'avant-automne dernier, qui peut faire fondre les glaciers et remplir les lacs d'accumulation. Cette année le coefficient de remplissage de ces lacs était, début septembre, un peu plus favorable que l'an dernier. Mais des réductions de courant sont tout à fait possibles. Elles ne marqueront pas pour autant le début de la fin du monde. Nous avons vu que les Etats-Unis vivent depuis des années avec des chutes de tension sur leurs réseaux. D'autre part les citoyens de Sa Gracieuse Majesté ont éprouvé ce que pouvait être la coupure de courant dans une société assez semblable à la nôtre. Il semble que la production n'ait pas trop souffert de ces coupures :

— Comme le rythme anglais est deux fois plus lent que le nôtre —

tes annuels dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice, c'est-à-dire au plus tard pour fin avril. La convocation doit être faite au moins cinq jours avant la date de la réunion par avis individuels indiquant les objets portés à l'ordre du jour.

Le succès de l'assemblée générale dépend de sa préparation. Temps et lieux doivent être choisis judicieuse-

ment. Les rapports de gestion des deux présidents et du gérant constituent le point essentiel de l'ordre du jour.

Il est souhaitable de publier après l'assemblée un compte rendu des délibérations dans la presse locale ainsi que dans le « *Messenger Raiffeisen* ».

- PP -



58^e Assemblée des délégués de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand

Le samedi 18 octobre 1975 s'est tenue l'assemblée des délégués de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand à l'aula de l'Ecole secondaire de la Veveyse.

Le président, M. *Willy Blanc*, (Barberêche) salue, en termes choisis, les invités et les quelque 250 délégués. Il leur dit tout l'accueil chaleureux et amical que leur réserve Châtel-Saint-Denis. Il célèbre les mérites et les charmes de cette contrée située tout au sud du canton, pays de transition entre la plaine et la montagne. C'est dans ce district que les eaux se séparent, les unes allant rejoindre le fleuve qui les emmène vers la mer du Nord, les autres se dirigeant vers la Riviera vaudoise, à quelques kilomètres de là. On avait compté sur une journée ensoleillée, mais c'est par un temps maussade et froid que l'on est accueilli. Les sommets tout proches sont déjà recouverts de neige fraîche.

Après ces souhaits de bienvenue, M. Blanc désigne deux scrutateurs, puis il donne la parole à M. *Marcel Demierre*, secrétaire, pour la lecture du procès-verbal de l'assemblée annuelle de 1974 à Sâles (Gruyère). Ce compte rendu est approuvé par acclamations. Son auteur en est félicité et remercié.

Rapport présidentiel

Le président relate les faits marquants qui se sont produits depuis la dernière assemblée annuelle.

En plus des séances qu'il a tenues avec son comité, il a participé à

diverses manifestations de Caisses Raiffeisen à l'occasion d'événements particuliers.

Le 4 avril, en qualité de délégué de l'Union suisse, il a assisté à l'assemblée de la Caisse de Montbovon, pour remercier et féliciter M. Thorimbert qui, après 55 ans d'activité comme secrétaire, puis comme gérant, se retirait pour raison d'âge. Le lendemain, il se trouvait à Surpierre pour remettre le plateau offert par l'Union suisse à deux vétérans raiffeisenistes : M. Placide Thierrin, président du comité de direction et M. André Thierrin, président du conseil de surveillance.

Il a participé également, avec les présidents des fédérations romandes, à l'assemblée du 5 mai 1975 de la Fédération jurassienne qui célébrait son 50^e anniversaire et à celle de Fribourg allemand le samedi 27 septembre 1975.

Le 24 mai 1975, les gérantes et gérants ont pu suivre un cours donné à Marly par M. Kissling, Dr en droit, conseiller juridique de l'Union suisse, traitant spécialement des actes de crédits hypothécaires.

Des séminaires seront organisés à Saint-Gall pour les présidents des comités de direction et des conseils de surveillance. M. le Président souhaite que les inscriptions soient nombreuses. Il recommande d'utiliser largement les services et institutions mis à leur disposition par l'Union suisse. Il pense en particulier au centre méthodologique, au contentieux, à

l'économet, à la caisse de retraite, au fonds de garantie de bonne gestion, à la caisse d'allocations familiales, etc.

La Fédération s'intéresse aussi à la formation professionnelle des jeunes Fribourgeois. Elle a attribué des prix Raiffeisen aux élèves les plus méritants du Centre professionnel cantonal.

Depuis la dernière assemblée, plusieurs membres dirigeants ont quitté ce monde. L'assemblée se lève pour honorer leur mémoire. Ce sont :

- M. Basile Dessibourg, gérant, Cerniat,
- M. Charles Gisler, Dompierre,
- M. Joseph Verdon, membre du conseil de surveillance, puis président, Givisiez,
- M. le Doyen Louis Pilloud, président du conseil de surveillance, Gruyères,
- M. Charly Gremion, membre du conseil de surveillance, Gruyères,
- M. Marcel Pache, membre du comité de direction, Léchelles,
- P. Philippe Phillot, ancien président du conseil de surveillance, Orsonnens,
- M. Charles Humbert, membre du comité de direction.

Sur l'invitation du président, une prière est dite à l'intention de ces chers disparus.

Les statistiques commentées par M. Blanc reflètent la santé de ces Caisses rurales au nombre de 60 au 31 décembre 1974 avec 6526 membres et une somme du bilan de 217 millions de francs, en augmentation de 21,2 millions ou 10,84 %, ce pourcentage correspondant sensiblement à celui de l'ensemble des Caisses Raiffeisen de Suisse. Le chiffre d'affaires a atteint le montant de 495 millions de francs marquant ainsi une progression de l'ordre de 80 millions par rapport à l'exercice précédent. Le nombre des déposants en épargne a passé de 30 800 à 31 619, propriétaires de 141,2 millions de francs de dépôts. Les bénéfices nets se sont élevés à la belle somme de 672 300 francs. Ils se rapprochent du tiers de la somme des bilans, rapport que l'on considère généralement comme étant idéal. Il est intéressant de constater que l'augmentation de 18,58 millions des dépôts du public a pu être placée dans sa presque totalité sous forme de prêts et crédits de tous genres, soit par francs 18,25 millions, dans les cir-

conscriptons coopératives des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand.

A titre comparatif et afin de se rendre compte de l'importance du rôle que joue le mouvement Raiffeisen dans le canton, il convient de relever que les 15 Caisses de Fribourg allemand comptent 4162 coopérateurs, 30 582 déposants d'épargne, une somme du bilan de 209,6 millions de francs et un chiffre d'affaires de 587,2 millions.

Toutes ces données permettent au président de conclure que nos institutions sont en progrès réjouissants, qu'elles tiennent une place non négligeable au service de l'économie fribourgeoise dans les régions où elles déploient leur activité.

Mis en discussion, le rapport pré-sidentiel est approuvé à l'unanimité.

Comptes de la Fédération

Les comptes de la Fédération sont exposés par M. *Georges Gummy*, caissier. Contrôlés par MM. Auderset et Maillard de Saint-Martin et Porsel, ils sont approuvés à l'unanimité.

Sur proposition du président, les Caisses de Courtion et Cressier sont chargées de la vérification pour l'année 1975.

Message de M. Arnold Edelmann, Dr en droit, directeur de l'Office de révision de l'Union suisse

Dans son message, M. Edelmann fait part de tout le plaisir qu'il a d'assister à cette assemblée. C'est pour lui une prise de contact agréable et l'occasion d'adresser ses félicitations et ses encouragements. L'augmentation de la somme du bilan correspond au pourcentage de l'ensemble du pays. Les Caisses de la Fédération de Fribourg romand ont ainsi renforcé leur base financière. Les chiffres qui ressortent des statistiques sont la confirmation du brillant esprit de coopération qui anime gérants et dirigeants et de l'ambition de vouloir aider son prochain. L'Union suisse est très reconnaissante envers tous les responsables qui se dévouent à la cause raiffeiseniste. M. Edelmann relève que nous nous sommes habitués, depuis nombre d'années, à une expansion continue. Nous sommes maintenant entrés dans une ère de récession. Cette situation nouvelle, sans ne rien

changer aux traditions raiffeisenistes d'entraide et de solidarité, exige un examen attentif des demandes de crédits et une prudence dans leur octroi. Pour rester compétitifs au sein des banques du pays, les Caisses Raiffeisen se verront contraintes d'élargir la gamme des services aux coopérateurs et à la clientèle en général. Mais, l'on doit pouvoir compter sur du personnel ayant une formation suffisante.

M. Edelmann rappelle que les statuts de nos Caisses ont été mis à jour afin de correspondre aux exigences de notre temps, que des crédits peuvent être accordés aux personnes non domiciliées dans le champ d'activité de la société si elles y possèdent un immeuble ou y exploitent une entreprise. Il remercie M. Puippe de son travail fécond ainsi que M. Demierre d'avoir bien voulu prêter son concours au sein de la Commission de révision des statuts de l'Union suisse, lesquels sont adaptés aux conditions nouvelles. Il recommande d'en adopter le projet.

Il termine en promettant que l'organisation centrale mettra tout en œuvre pour la sauvegarde de l'esprit de coopération et d'aide au prochain pour le bien des cercles les plus étendus de la population.

Nouveaux statuts de l'Union suisse

M. Puippe, secrétaire central, en présente le projet qui sera discuté lors du congrès des Caisses Raiffeisen de 1976. Sans traiter chaque article, il en commente l'essentiel.

Certaines structures sont profondément modifiées, mais l'esprit d'entraide et de solidarité n'en est que renforcé. Il reste le principe immuable de ce mouvement, comme l'ont voulu les pionniers.

Par un vote émis à titre purement consultatif, le projet est admis sans opposition.

Taux de l'intérêt

M. Puippe émet encore quelques considérations à ce sujet. Une tendance à la baisse se dessine certes, les banques disposant de fortes liquidités. Les taux d'épargne de certaines banques ont déjà été réduits, mais il ne faut pas oublier que ceux des obligations de caisse émises pour plusieurs années ne peuvent pas être modifiés avant l'échéance.

L'augmentation des taux débiteurs, par suite des mesures conjoncturelles prises par le gouvernement fédéral, avait été limitée. Il s'agit donc de garder une marge suffisante. Des directives seront données dans une prochaine circulaire.

Discussion

Au terme de cette assemblée, l'occasion est donnée aux congressistes d'émettre quelques idées et considérations intéressantes.

M. Gaston Menoud, de Sâles, voit avec plaisir l'ouverture d'un cours à l'intention des présidents. Il souhaite que l'on en fasse autant pour les gérants, lesquels devraient recevoir une formation avant leur entrée en fonction.

M. Joseph Barras, de Belfaux, approuve les dispositions permettant aux personnes possédant un immeuble ou exploitant une entreprise dans le rayon d'activité d'une Caisse d'accéder au sociétariat et par conséquent de bénéficier des avantages qui y sont attachés. Il exprime la même opinion en ce qui concerne la possibilité de maintenir une affaire lorsque le débiteur se voit contraint de quitter le territoire de la circonscription. Il est, en effet, parfois désagréable de devoir dénoncer un prêt, alors que la parenté et la famille de l'intéressé ont effectué des dépôts dans cet institut. Par contre, M. Barras estime un peu tracassier le fait d'exiger que le bien-trouvé d'un compte soit retourné au gérant. Il s'étonne aussi des directives données en ce qui concerne la transformation des prêts garantis par des actes de crédits à faire figurer sous la rubrique « Comptes courants débiteurs gagés garantis par hypothèques », alors que, en son temps, les comptes sans mouvement avaient été transférés dans les prêts à terme.

A ces deux dernières questions, les représentants de l'Union donnent les explications utiles. Pour diverses raisons, il est indispensable que le débiteur reconnaisse l'état de son compte. Quant aux instructions relatives aux comptes courants hypothécaires, elles répondent aux prescriptions de l'ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur les banques.

M. André Maillard, de Porsel, est d'avis que l'assemblée des délégués devrait être organisée dans une com-

mune où une Caisse Raiffeisen a son siège. Le comité partage ce point de vue, mais il n'est pas toujours possible de trouver un local suffisamment spacieux.

En fin de séance, M. *Albert Genoud*, syndic de Châtel-Saint-Denis, présente sa commune et apporte le salut de ses administrés. Il dit tout le plaisir qu'il a de recevoir les délégués de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand dans les locaux de l'Ecole secondaire de la Vevveyse. C'est une occasion de faire connaître ce nouvel édifice. Après avoir adressé ses compliments à l'assemblée et exprimé son admiration pour le mouvement raiffeiseniste, il invite chacun à l'apéritif généreusement offert par la commune.

Le repas

C'est dans la charmante station des Paccots, à l'Hôtel de la Dent-de-Lys qu'est servi, par la famille Crisci et son aimable personnel, un succulent repas.

M. Willy Blanc, président, salue les personnalités présentes, puis il prie

M. Georges Gumy (Ecuvillens) de régler la suite du programme. Sous sa houlette, la journée se déroule dans une atmosphère de joie et de détente.

Les productions du Chœur mixte de Châtel, sous l'excellente direction de M. Claude Rey, sont très applaudies. Elles contribuent grandement à créer une ambiance de gaieté, car, il faut bien le dire, à Châtel, non seulement on chante bien, mais on a aussi l'humour facile.

Quant à la partie oratoire, elle est ouverte par M. P. Dreyer, conseiller d'Etat. M. Dreyer pense que le mouvement raiffeiseniste par son sens social, est non seulement une force financière, mais aussi une force morale. Il met en évidence le principe dont il est bon de s'inspirer : « Aide-toi toi-même ».

M. Louis Barras, président de l'Union des paysans fribourgeois et conseiller national, lui, relève que les Caisses Raiffeisen sont affiliées à l'organisme qu'il préside. Une collaboration existe déjà. Elle pourra encore se développer pour faire face aux difficultés économiques qui s'annoncent.

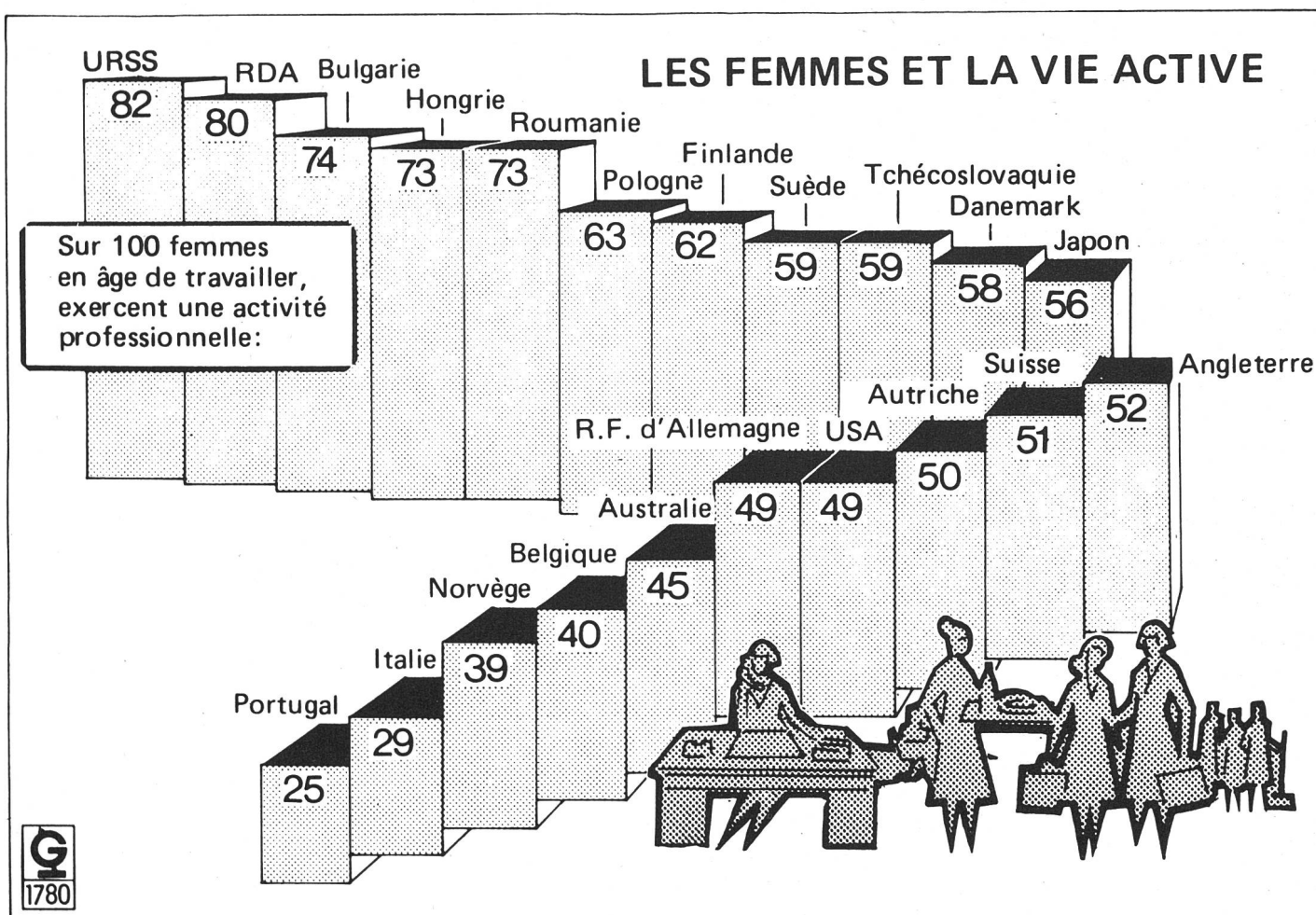
Les deux mouvements travaillent dans le même esprit pour le bien du monde rural, lequel comprend toute la population des communes et des villages.

Le traditionnel souvenir est offert aux vétérans qui, durant 25 ans au moins, se sont dévoués en tant que membres dirigeants des caisses locales. Ce sont :

M. Pierre Coquoz, à Bouloz,
M. Adrien Dévaud, à Porsel,
M. Vital Fornerod, à Domdidier,
M. Charles Genilloud, à Montagny,
M. Marius Genoud-Monney, à Semsales,
M. Max Krattinger, à Murist,
M. François Papaux, à Treyvaux,
M. Auguste Pilloud, à Remaufens,
M. Raymond Rime, à Charmey,
M. Pierre Broye, à Nuvilly, ce dernier ayant été durant 55 ans membre du comité de direction.

M. Antoine Molleyres, au nom de la Fédération, rend hommage à ces vaillants raiffeisenistes. Il les félicite et les remercie de leur dévouement désintéressé.

M. Alfred Burdet, président de la Fédération vaudoise, s'exprime à son



tour. Il apporte le salut des Caisses Raiffeisen de son canton. Il dit toute sa joie d'être associé à cette manifestation et termine en rappelant le slogan raiffeiseniste « L'argent du village au village ».

M. Bruno Burgi, vice-président du groupement de Fribourg allemand, se réjouit des progrès enregistrés par la Fédération sœur de la partie romande du canton. Il la félicite et fait part du plaisir qu'il a de se trouver dans cette atmosphère amicale.

Puis c'est la dislocation, chacun emportant le meilleur souvenir de cette manifestation parfaitement réussie.

On ne peut s'empêcher, après avoir assisté à ces délibérations, de relever

le rôle éminemment social que jouent les Caisses Raiffeisen. On a évidemment parlé chiffres et finance puisqu'il s'agissait d'un congrès d'instituts de prêts et de crédits. Mais le but n'est pas la recherche du profit. Il est de s'entraider. L'esprit de coopération anime les responsables. Ceux-ci ne sont pas des professionnels de la banque. Ce sont des personnes dévouées ayant pourtant des connaissances suffisantes pour accomplir leur tâche pour le bien du prochain. Elles sont admirablement conseillées et même contrôlées par des gens de métier. Aussi le mouvement Raiffeisen mérite-t-il d'être encore plus connu.

F. M.



Assemblée extraordinaire des délégués de la Fédération jurassienne

En ce samedi 22 novembre, les délégués des Caisses Raiffeisen jurassiennes se sont rencontrés en assemblée extraordinaire à 14 heures au Restaurant Saint-Georges à Delémont pour l'étude du projet des statuts révisés de l'Union suisse. Cette assemblée avait été rendue nécessaire par le fait, d'une part, que ce projet de statuts n'avait pas encore été mis au point pour être présenté à l'assemblée ordinaire de mai 1975 à Glovelier et, d'autre part, qu'il doit avoir été discuté au sein des 21 Fédérations avant la fin de l'année 1975, de manière à pouvoir être présenté et définitivement adopté à l'occasion du Congrès Raiffeisen suisse du printemps 1976.

Avec son talent coutumier, le président de la Fédération jurassienne, M. Albert Ackermann, ancien maire à Montsevelier, se réjouit de la nombreuse participation des délégués qui se sont déplacés malgré le temps hivernal, salue toute l'assistance et réserve un chaleureux salut de bienvenue au conférencier-présentateur des statuts, M. Paul Puippe, délégué de la Direction de Saint-Gall, rédacteur du « Messenger Raiffeisen ». Il demande à l'assemblée de procéder à la désignation des scrutateurs. Cinq délégués sont nommés pour remplir cette charge — un par table — en la

personne de Mme Boillat-Crevoisier, gérante à Saignelégier, et de MM. Albert Cattin de Montsevelier, Jules Mottet d'Orvin, Gaston Bourquard de Boécourt et Beuchat d'Undervelier.

Précisons que ce projet de revision des statuts de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen a été l'objet d'une étude détaillée et fouillée de la part du comité de la Fédération qui en recommande chaudement l'adoption. Sa présentation claire et bien documentée ne peut être mieux assurée que par le délégué qualifié de l'Union, notre ami Paul Puippe, qui a personnellement pris une part très active à son élaboration. Son expérience de plus de 40 ans d'activité au sein du mouvement Raiffeisen suisse, ses connaissances pratiques autant que son contact permanent avec les Fédérations et les Caisses locales garantissent la sagesse, la largeur de vue, l'objectivité de ses commentaires et de ses appréciations.

Les statuts des Caisses Raiffeisen suisses ayant été révisés en 1974, en fonction de leur activité actuelle et future, une refonte des statuts régissant les relations entre ces dernières et leur Union suisse s'avère en conséquence d'actualité. Les nouvelles dispositions prévoient un élargissement des moyens donnant à l'Union la pos-

sibilité d'assurer par elle-même son renforcement continu et, partant, d'améliorer ses prestations de service au profit des Caisses affiliées.

Les points principaux touchés par cette revision sont les suivants : adaptation de la définition du but de l'Union à la description de celui des Caisses locales ainsi que des conditions d'admission au sociétariat de l'Union, élargissement des droits des sociétaires, donc des Caisses affiliées, notamment dans l'obtention d'avances, bien entendu sous réserve des dispositions touchant la liquidité de la Banque centrale, mais élargissement également, et cela en contrepartie, des obligations incombant aux Caisses, de leur participation au capital social de l'Union et de leur engagement d'effectuer, en cas de besoin, des versements supplémentaires en vue de la garantie des fonds propres de la Centrale. Les nouveaux statuts contiennent encore les dispositions utiles découlant de la refonte des structures fondamentales de l'Union quant à la création notamment d'un service de revision autonome, en application des nouvelles prescriptions en la matière de l'ordonnance du 1er juillet 1972 de la loi fédérale sur les banques.

Il a fallu encore restreindre le droit de participation des Caisses affiliées à l'assemblée annuelle des délégués (Congrès Raiffeisen) pour la rendre plus souple et plus mobile, mais en envisageant d'organiser de temps en temps une journée raiffeiseniste suisse comme manifestation de masse, donc avec libre participation. Enfin, on a remanié sensiblement les attributions incombant au conseil d'administration, cela pour répondre aux nécessités actuelles, et celles du ressort de la Banque centrale en ce qui concerne plus particulièrement le placement des fonds disponibles et la dotation des réserves. Et on n'a pas omis de se pencher aussi sur la revalorisation de la position des fédérations face au rôle qu'elles doivent jouer au sein du mouvement.

L'exposé magistral et lumineux du secrétaire central de l'Union, M. Puippe, devait faciliter l'assimilation des participants à l'esprit qui a guidé la revision des statuts et l'approbation de ces derniers. Le volume des prestations de service de notre Union suisse dépend des moyens dont elle

dispose. Il est donc naturel et sage d'assurer le renforcement de sa position. Un sentiment de confiance plane dans l'assistance qui fait présager son approbation en écourtant la discussion ouverte.

A propos de l'article 19 qui donne au conseil d'administration la possibilité de prévoir la création éventuelle de succursales, il est répondu à l'interpellateur, *M. Raymond Chapatte* de Vicques, que si l'idée d'une certaine décentralisation est dans l'air, le problème se présente très complexe et qu'en attendant une quelconque réalisation dans ce sens, on est assuré que la Banque centrale veille avec un soin jaloux à un sage investissement proportionnel des disponibilités dans

toutes les parties du pays. Et le Jura n'est pas préterité, le montant des avances faites par la Centrale directement à des particuliers et à des collectivités privées ou de droit public, donc en dehors des prestations des Caisses locales, dépasse largement les fonds excédentaires déposés à Saint-Gall, cela en vertu du principe : les fonds de la campagne au service de la campagne.

Au vote consultatif annoncé par le président Ackermann, l'assemblée unanime ratifie la proposition d'adoption des nouveaux statuts de l'Union qui sera présentée au Congrès Raiffeisen suisse de 1976.

En fin de séance et au nom de toute l'assistance, *M. Jules Mottet*, vice-pré-

sident du comité fédératif, se fait un devoir de remercier chaleureusement *M. P. Puippe* pour son dévouement au profit de notre fédération et pour sa féconde activité à la rédaction du « *Messenger Raiffeisen* ».

Et c'est dans une ambiance de cordialité et de fraternité que le président clôt cette fructueuse rencontre qui aura témoigné, une fois de plus, du large esprit de cohésion qui assure la pérennité du mouvement Raiffeisen jurassien. Rendez-vous est enfin donné à l'assemblée ordinaire des délégués de 1976 qui se tiendra, sauf changement imprévu, le 15 mai au Noirmont.

Fx

A nos collaborateurs occasionnels

Concerne : comptes rendus d'assemblées des Caisses affiliées

Nous sommes heureux de pouvoir relever aujourd'hui les grands progrès réalisés en 1975 par nos collaborateurs occasionnels dans la rédaction et la présentation de ces comptes rendus. Non seulement ils se sont efforcés d'être brefs (exception faite de quelques reportages d'assemblées jubilaires) ils ont encore délibérément laissé de côté les données ou renseignements intéressant uniquement le cercle de lecteurs du rayon d'activité de leur Caisse, tels que le nom des scrutateurs, le local où l'assemblée a eu lieu, etc. En plus de cela, ils nous ont remis des manuscrits que nous avons pu transmettre directement à l'imprimerie.

Nous les en remercions très sincèrement.

A l'intention des nouveaux collaborateurs, nous nous permettons de répéter ce qui suit :

- Seules paraîtront dans un des plus prochains numéros du journal les communications auxquelles nous pouvons immédiatement donner le « bon à tirer », tout en y apportant les corrections que nous jugeons utiles.
- Les manuscrits insuffisants seront mis en réserve et recopiés lorsque nous aurons le temps de les transcrire.
- Nous recevons parfois des coupures de journaux en caractères fins, aux lignes trop serrées, des manuscrits quasiment illisibles, ou des pages tapées à la machine à écrire sans aucun intervalle.

Dans l'intérêt des Caisses qui désirent publier une relation de leur réunion annuelle, nous prions nos correspondants de bien vouloir tenir compte de ces remarques.

Par avance, nous leur disons : merci.

La rédaction du « Messenger »

In memoriam

Décès de M. Auguste Goy, Chardonne (Vaud)

C'est avec beaucoup de chagrin que la population de Chardonne et environs a appris le décès de M. A. Goy qui s'est éteint dans sa nonantième année. Cette personnalité a rendu des services inestimables dans les diverses activités de sa longue existence. Breveté instituteur en 1907, il enseigna « aux Bioux, (Vallée de Joux), puis en qualité de maître supérieur à Leysin et à Chardonne où dès 1923, il dirigea avec compétence la classe supérieure du cercle de Corsier jusqu'à sa retraite en 1944. Ses anciens élèves lui sont reconnaissants pour les qualités d'ordre et d'application qu'il leur inculqua avec une ferme bienveillance. De 1945 à 1963, il assumait la charge de greffier municipal, toujours jovial et dévoué, accomplissant cette tâche souvent difficile avec conscience et impartialité. Fondateur de la Caisse Raiffeisen en 1943, il en demeura le distingué caissier jusqu'en 1969. Mais c'est aussi comme fervent ami de la montagne que le défunt était connu et vénéré. Vétéran sexagénaire du Club alpin, il avait gravi presque tous les 4000 m. des Alpes suisses et les principales cimes du Mont-Blanc. La botanique et surtout la mycologie n'avaient aucun secret pour lui. Les amateurs de champignons connaissent son érudition et lui apportaient des milliers d'espèces qu'il déterminait bénévolement et avec une rare complaisance. Excellent chanteur de la chorale « Le Pèlerin », il avait reçu le titre de membre honoraire.

Séminaires pour les membres des organes dirigeants des Caisses Raiffeisen de Suisse romande

Les deux premiers séminaires réservés aux Caisses Raiffeisen de Suisse romande ont eu lieu à Saint-Gall du 3 au 5 novembre dernier pour les présidents des conseils de surveillance, et du 5 au 7 novembre pour les présidents des comités de direction de Fribourg romand. Du 24 au 28 novembre, nous avons le privilège d'accueillir leurs homologues du canton de Vaud.

Les hommes de file des institutions des autres Fédérations seront appelés l'an prochain, si Dieu nous prête vie. En 1976 également, nous espérons pouvoir réserver une semaine entière à la formation des nouveaux gérants.

Vaste programme, si l'on tient compte des charges toujours plus lourdes qui pèsent sur les épaules de la direction de l'Union et de ses collaborateurs.

On peut se demander quelles raisons ont dicté le choix de Saint-Gall. Il semble, à première vue, qu'il eût été plus simple d'organiser ces journées dans une localité accueillante du Pays romand.

Une réponse à cette légitime question fut donnée par M. A. Edelmann, directeur de l'Office de révision, dans le salut d'ouverture qu'il adressa chaque fois à « ses » invités. Citons le passage suivant de son allocution :

« Nous voulions d'abord vous donner l'occasion de visiter notre nouveau bâtiment, car c'est finalement grâce à la collaboration de toutes les Caisses Raiffeisen que nous avons pu le construire et l'aménager. Et c'est uniquement pour le bien et au service des Caisses affiliées que nous travaillons — nous osons le croire avec succès — dans ce bel immeuble.

Nous voulions ensuite vous permettre de faire la connaissance d'un nombre plus grand de chefs de service et de fonctionnaires, d'entrer en contact plus étroit, plus intime avec eux. Je suis convaincu qu'à l'avenir vous serez à l'aise lorsque vous aurez des problèmes à soumettre à ces collaborateurs que vous connaîtrez désormais personnellement. Vous connaissant mieux, ils pourront, eux aussi, plus facilement, vous faire des suggestions, vous proposer des solutions applicables aux problèmes que vous soumet-

trez à leur appréciation. En vous appelant à Saint-Gall, nous avons donc voulu créer ou intensifier ces relations personnelles.

Nous avons vu plus loin encore : par ces séminaires, vous pourrez aussi nouer ou renforcer les contacts entre vous, présidents des deux comités de nos Caisses.

Pour atteindre ces buts, nous ne pouvions pas nous contenter d'organiser des cours d'instruction d'une demi-journée ou d'une journée entière. Nous avons voulu vous accorder le temps nécessaire à l'échange d'idées, à la création aussi de relations de bonne camaraderie, cette camaraderie bien comprise qui conduit à l'amitié. Le maintien de contacts humains est, à mon avis, de toute importance dans un mouvement coopératif comme le nôtre. Il est le corollaire tout naturel de cet esprit raiffeisien auquel nous devons vouer constamment la plus grande attention.

Le travail qui vous incombe au sein des Caisses Raiffeisen locales et à nous à l'Union suisse, et qui vise et visera à l'avenir encore le même but, devient toujours de plus en plus important, varié.

C'est dans l'intention bien arrêtée de vous aider dans l'accomplissement des tâches que vous avez assumées en acceptant la fonction de président de l'un des organes de votre Caisse, que ce cours a été organisé. Nous espérons ainsi vous rendre service. Mieux vous connaîtrez les tâches qui vous sont assignées et la manière de les accomplir, plus aisé sera votre travail, auquel vous pourrez vous adonner joyeusement. Et cela est de toute importance, car votre collaboration est indispensable à la bonne marche et à l'essor de votre Caisse Raiffeisen. »

Voici la liste des sujets traités, d'abord pour les présidents des conseils de surveillance :

- Garanties des comptes débiteurs
- Activité de contrôle
- Questions juridiques
- Attributions communes du comité de direction et du conseil de surveillance
- Propagande
- Examen du rapport de révision
- Estimation des immeubles

et pour les présidents des comités de direction :

- Estimation des immeubles
- Gérance des fonds confiés et octroi de prêts et crédits
- La Coopérative de cautionnement
- Séances du comité et assemblée générale
- Questions juridiques
- Les attributions du comité de direction
- Propagande
- La banque centrale
- Nouvelles dispositions statutaires et réglementaires
- Traitement de la gérante et du gérant.

Invités à donner leur appréciation, au terme de deux journées bien remplies, les participants à ces séminaires ont confirmé, par leurs réponses et leurs propositions, l'utilité, voire la nécessité de ces cours.

Ces premiers essais nous ont permis de faire de précieuses constatations et expériences, dont il sera tenu compte à l'avenir.

Nous remercions les présidents fribourgeois et vaudois d'avoir fait preuve d'un intérêt et d'une attention remarquables.

Un séminaire n'est pas un but ou une fin en soi. Il permet de donner un élan nouveau à la formation de dirigeants zélés et dévoués, soucieux de compléter et de perfectionner les connaissances indispensables à la gérance des Caisses Raiffeisen qui leur sont confiées.

Qu'ils en soient félicités.

-pp-

Une seule terre pour notre environnement

La planche à fromage

Depuis quelques mois, l'alpe a retrouvé le calme de l'hiver, communément mis en position hiérarchique la plus élevée dans l'état-major des saisons.

Mûrs à souhait, les fromages vont marquer le point d'exclamation de tous les repas à venir, que ce soit une « fricassée » tirée des guérets à chasse, de la « cochonaille » en ses multiples applications ou, ce qui est plus courant, une modeste « tablée » familiale, où pâtes molles, mi-dures ou dures sont à l'honneur, tenant parfois compagnie à des pommes de terre en robe des champs (ou « de chambre », pour

faire plaisir à certains puristes jouant de et sur les mots).

Les fromages ont cette qualité pour eux, c'est qu'ils représentent un élément essentiel de l'alimentation. Certes, les nantis répéteront aux quatre vents le mot de Curnonsky : « Un repas sans fromage est une belle à qui il manque un œil ! ».

D'accord, mais que dire alors d'un repas où les fromages constituent la base du repas ?

Rien, sinon ceci : la « planche à fromages » que nous propose l'éleveur et laitier de cette province qui n'en est pas une est riche de plus de cent

fromages aux consonances aussi changeantes que les modes de s'exprimer de ce pays. Rond, ovale, triangulaire, rectangulaire, carré, ou de quelque aspect que ce soit, rehaussé par quelques taches de raisins blancs ou rouges, de noix, d'olives ou de crudité, il peut avoir un attrait essentiel qui surprend le regard et attise l'appétit. Il convient, je pense, aux tables domestiques abondantes en convives de tous âges.

Mais même si ces fromages n'ont souvent pour accompagnement qu'une modeste tranche de pain...

(crista)

reb

tageux. Cette œuvre, qui sert avant tout l'économie rurale, doit être soutenue.

Merci encore aux organisateurs de cette soirée qui, commencée par un vin d'honneur généreusement offert par la municipalité de Charrat, se termina par un bal privé fort réussi, où jeunes et vieux oublièrent pour quelques instants leurs soucis matériels.

Un participant



Vaud

Savigny

Assemblée générale ordinaire annuelle du 11 avril 1975.

Présidence de M. Samuel Crot, président. L'ordre du jour est rappelé. Cinq membres sont excusés.

Effectif des membres : 84, 4 nouveaux sont admis.

Deux scrutateurs sont désignés et le secrétaire lit le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle.

Le président donne connaissance du rapport du comité de direction, en terminant il donne sa démission d'une façon irrévocable. Après 13 ans d'activité et à 69 ans, il se doit de laisser la place à des forces plus jeunes.

La gérante présente les comptes et son rapport. Le président du conseil de surveillance propose d'adopter les comptes et d'en donner décharge aux organes responsables.

A l'unanimité des membres, ces propositions sont acceptées.

Les membres des comités de direction et de surveillance soumis à réélection sont confirmés par acclamation dans leur fonction.

Pour remplacer M. Samuel Crot au comité de direction, M. Gérard Métraux, entrepreneur de transports à Savigny, est proposé et nommé à l'unanimité. Pour remplacer le président démissionnaire, le vice-président, M. Jules Pouly, est présenté et nommé.

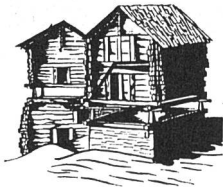
L'intérêt des parts sociales de 5 % est porté à 6 %.

Après vision de deux films, la séance est levée à 22.15 h.

Afin de fraterniser quelques instants encore, tous les membres se retrouvent à l'Auberge communale.

B.

Nouvelles des Caisses affiliées



Valais

Charrat

Cinquantième anniversaire de la « CAISSE RAIFFEISEN »

En 1975, notre Caisse fêtait le cinquantième anniversaire de sa fondation. Le comité en fonction, présidé par M. Maurice Lonfat, avait pour la circonstance, organisé une soirée, qui fut une réussite, tant sur le plan gastronomique que sur le plan discours et divertissements.

La fanfare « L'Espérance » eut l'honneur de conduire le cortège des participants, qui, de la place du village, se rendit à la salle de gymnastique, où se déroula la manifestation.

Le major de table du jour, M. Paul Dondainaz, donna le départ à cette soirée, où il fut plus question d'amitié que d'affaires. Par ses paroles d'introduction, il mit tout le monde à l'aise et ainsi une bonne ambiance se créa rapidement. Le magnifique buffet froid préparé pour la circonstance, offrait généreusement un choix de charcuterie, de salades et de desserts. Chaque convive s'en régala et « rerégala ». La brève partie officielle qui suivit le repas permit à plusieurs invités d'adresser leurs messages. Prirent ainsi la parole : MM. Maurice Lonfat, président de la jubilaire, le Recteur M. Lonfat, desservant de la communauté paroissiale de Charrat, J.-P. Pfamater, délégué de l'Union suisse, Léon Cretton, président de la commune de Charrat, René Jaquod, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand, Léon Moulin, président de la Caisse de Leytron. Ces différents discours

furent entrecoupés de productions musicales, pour lesquelles « L'Espérance » et le chœur mixte « La Voix des Champs » se partagèrent fraternellement la tâche.

Dans son allocution, M. Maurice Lonfat fit l'historique de la société et démontra la marche ascensionnelle régulière de celle-ci. En 1925, 15 hommes se lancent courageusement dans l'aventure et le premier exercice donna comme bilan 20 492 francs et comme bénéfice 2 francs ! En cours d'année 8 prêts furent accordés pour un montant total de 26 100 francs. En 1974 le bilan passe à 2 870 000 francs et le bénéfice à 13 800 francs. Voilà des chiffres qui en disent long.

Au chapitre des remerciements, le président releva le travail fécond que l'ancien caissier, M. Louis Lonfat, fit pendant 42 ans. Il nous a quittés voilà 9 ans, celui qui fut la cheville ouvrière de la première heure. Il s'identifia à son œuvre et, après lui avoir donné le coup d'envoi, il la maintint dans son essor. M. Louis Lonfat fut aidé dans sa tâche par son épouse à laquelle le président se fit un plaisir d'offrir une corbeille de fleurs. En reçut également une Mme Odette Chappot, épouse de M. Edouard Chappot, l'actuel gérant.

Rendant un hommage aux pionniers qui furent à l'origine de notre institution, le président Lonfat fit ressortir le nom de M. Jules Dondainaz qui, pendant plus de 33 ans, œuvra comme secrétaire; fonction qu'il accomplit méticuleusement. Les 520 pages de procès-verbaux sont là pour le prouver. Le président fit également l'éloge de M. Adrien Puippe, fondateur et animateur de nombreuses Caisses du Valais romand.

Avant de conclure son intéressant et brillant exposé, M. Lonfat insista sur le fait que la Caisse Raiffeisen est une coopérative de prêts et crédits, que le taux hypothécaire moyen est le meilleur marché, que le taux moyen d'épargne est le plus avan-

Proverbe arabe

Trois choses donnent la mesure de l'homme : la richesse, le pouvoir, l'adversité.